



## **DIRECTIVES À L'INTENTION DES EMPLOYEURS**

### **Remplir le plan de mise en œuvre de l'équité salariale**

#### **Plan de mise en œuvre de l'équité salariale**

- Ce plan doit être rempli après avoir suivi le *module d'apprentissage sur l'équité salariale* et permettra aux employeurs d'indiquer où ils en sont avec le processus et ce qu'il reste à accomplir pour atteindre l'équité salariale dans leur organisation. [http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/femmes/Securite\\_economique/content/Programmes\\_dequite\\_salariale/Bureau-de-lequite-salariale/Module-d'apprentissage-sur-EP.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/femmes/Securite_economique/content/Programmes_dequite_salariale/Bureau-de-lequite-salariale/Module-d'apprentissage-sur-EP.html)

#### **Directives étape par étape à l'intention des employeurs**



#### **Étape 1**

##### **Remplir le plan de mise en œuvre de l'équité salariale**

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/WEB-EDF/PSI/PayEquityBureau/PDF/FR-PE-Implementation-Plan.pdf>

- Chaque section du plan traite d'un élément de l'équité salariale. Au fur et à mesure que vous les remplirez, vous fournirez des renseignements expliquant où vous en êtes dans le processus pour atteindre l'équité salariale dans votre organisation. Les sections combinées donneront un plan de mise en œuvre individuel pour permettre à votre organisation d'atteindre l'équité salariale. Remplissez les sections du mieux que vous le pouvez selon l'étape où en est votre organisation dans le processus.
- Une liste de contrôle pour la mise en œuvre de l'équité salariale est fournie pour résumer les résultats des sections. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, faites remplir les sections par les personnes qui connaissent le mieux les ressources humaines dans votre organisation.

#### **Étape 2**

##### **Soumettre le plan de mise en œuvre de l'équité salariale**

- Soumettez ensuite votre plan en cliquant sur le bouton « Soumettre ici » ou en l'envoyant par courriel à l'adresse suivante : [peb-bes@gnb.ca](mailto:peb-bes@gnb.ca)





### Étape 3

#### Confirmation/Suivi

- Dès que vous aurez soumis votre plan de mise en œuvre de l'équité salariale, le Bureau de l'équité salariale vous fournira un sondage de suivi sur votre expérience dans l'achèvement de ce plan. Lorsque ce sondage est soumis, vous recevrez une confirmation par courriel dans trois (3) jours ouvrables. Vous pouvez ensuite partager ce courriel avec le ministère d'Éducation postsecondaire, Formation et Travail afin d'indiquer que vous avez complété le plan de mise en œuvre de l'équité salariale avec succès.
- Nous vous remercions de prendre de votre temps pour remplir le plan de mise en œuvre de l'équité salariale et le sondage. Vos commentaires sont appréciés et vont nous aider à développer de plus amples matériels par rapport à l'équité salariale.



#### **Pour de plus amples renseignements :**

Visitez le site Web du Bureau de l'équité salariale à : [www.gnb.ca/equitesalariale](http://www.gnb.ca/equitesalariale)

Ou communiquez avec nous au 1-877-253-0266

Courriel : [peb-bes@gnb.ca](mailto:peb-bes@gnb.ca)